

# Taxe de séjour TARIFS 2024

© La Cabane des Baies Sauvages - VILLARZEL DU RAZES

HOTELS RESIDENCES MEUBLES DE TOURISME				
	Tarifs CdC du Limouxin	Taxe Add. Départementale 10%	Taxe Add. Régionale 34%	Montant total par nuitée
Palace	1.80	0.18	0.61	<b>2.59</b>
★★★★★	1.45	0.15	0.49	<b>2.09</b>
★★★★	1.32	0.13	0.45	<b>1.90</b>
★★★	0.90	0.09	0.31	<b>1.30</b>
★★	0.70	0.07	0.24	<b>1.01</b>
★	0.60	0.06	0.20	<b>0.86</b>
Non Classé	4%	0.40%	1.36%	<b>5.76%</b>

CAMPING ET TERRAINS EQUIVALENTS				
	Tarifs CdC du Limouxin	Taxe Add. Départementale 10%	Taxe Add. Régionale 34%	Montant total par nuitée
/				
★★★★★	0.50	0.05	0.17	<b>0.72</b>
★★★★	0.50	0.05	0.17	<b>0.72</b>
★★★	0.50	0.05	0.17	<b>0.72</b>
★★	0.20	0.02	0.07	<b>0.29</b>
★	0.20	0.02	0.07	<b>0.29</b>
Non Classé	4%	0.40%	1.36%	<b>5.76%</b>

CHAMBRES D'HOTES AUBERGES COLLECTIVES			
Tarifs CdC du Limouxin	Taxe Add. Départementale 10%	Taxe Add. Régionale 34%	Montant total par nuitée
0.60	0.06	0.20	<b>0.86</b>

VILLAGES VACANCES				
	Tarifs CdC du Limouxin	Taxe Add. Départementale 10%	Taxe Add. Régionale 34%	Montant total par nuitée
★★★★★	0.70	0.07	0.24	<b>1.01</b>
★★★★	0.70	0.07	0.24	<b>1.01</b>
★★★	0.60	0.06	0.20	<b>0.86</b>
★★	0.60	0.06	0.20	<b>0.86</b>
★	0.60	0.06	0.20	<b>0.86</b>
Non Classé	4%	0.40%	1.36%	<b>5.76%</b>

AIRES DE CAMPING CAR PARCS DE STATIONNEMENT TOURISTIQUES PAR TRANCHE DE 24H.			
Tarifs CdC du Limouxin	Taxe Add. Départementale 10%	Taxe Add. Régionale 34%	Montant total par nuitée
0.50	0.05	0.17	<b>0.72</b>

HEBERGEMENTS EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT
Le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 5.76 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 2.09€. Le prix de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe.
Tarifs Limouxin – Mode de calcul :
Prix total HT de la durée du séjour divisé par le nombre de nuit = Prix de la nuitée HT.
Prix de la nuitée HT divisé par le nombre d'occupants = coût de la nuitée par personne.
5.76% du coût de la nuitée = tarif de la taxe par nuitée ( <b>plafonné à 2.59€</b> ) pour les personnes taxées.

EXONERATIONS
Les personnes mineures (de moins de 18 ans)
Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou relogement temporaire

Le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 1 €.

## HEBERGEMENT EN ATTENTE DE CLASSEMENT OU SANS CLASSEMENT

Le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 5.76 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 2.59€. Le prix de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe.

Prix total HT de la durée du séjour divisé par le nombre de nuit = Prix de la nuitée HT.

Prix de la nuitée HT divisé par le nombre d'occupants = coût de la nuitée par personne.

5.76 % du coût de la nuitée = tarif de la taxe par nuitée (plafonné à 2.59€) pour les personnes taxées.

EXONERATIONS (sur présentation d'un justificatif) :

- Les personnes mineures (de moins de 18 ans) ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

### CAS EXEMPLES

<p><b>Exemple 1 :</b></p> <p>Tarif de la location HT : 550.00 €            Nombre de nuitées : 7            Prix location à la nuitée : (tarif de la location / nombre de nuitées) 550.00 € / 7 nuitées = 78.57 €            Nombre d'assujettis : 4 personnes            Nombre personne exonérées : 2 enfants</p> <p><b>1) Calcul du tarif de la taxe de séjour à partir du pourcentage</b></p> <p>Tarif calculé = (prix de la nuitée HT / nombre d'occupants) x pourcentage            Tarif calculé = (78.57 / 6) x 4.00 % = 0.52</p> <p><b>2) Comparaison du tarif calculé avec le plafond</b></p> <p>Si le tarif calculé (0.52) est supérieur au plafond (1.80) alors            Tarif plafond = 1.80            Tarif calculé = 0.52</p> <p><b>3) Application de l'ensemble des taxes additionnelles possibles (départementale, régionale)</b></p> <p>Tarif calculé = tarif calculé + montant taxes additionnelles            Tarif calculé = 0.52 + 0.05 + 0.18 = 0.75            - part départementale : 0.52 x 10% = 0.05            - part régionale : 0.52 x 34% = 0.18</p> <p><b>4) Calcul du montant total de la taxe de séjour à percevoir</b></p> <p>Montant à percevoir = tarif calculé x nombre de nuits x nombre d'assujettis            Part CdC du Limouxin : 0.52 x 7 x 4 = 14.56€            Part départementale : 0.05 x 7 x 4 = 1.40 €            Part régionale : 0.18 x 7 x 4 = 5.04 €  <b>Total à collecter : 21.00 €</b></p>	<p><b>Exemple 2 :</b></p> <p>Tarif de la location HT : 700.00 €            Nombre de nuitées : 2            Prix location à la nuitée : (tarif de la location / nombre de nuitées) 700.00 € / 2 nuitées = 350 €            Nombre d'assujettis : 1 personnes            Nombre personne exonérées : 2 enfants</p> <p><b>1) Calcul du tarif de la taxe de séjour à partir du pourcentage</b></p> <p>Tarif calculé = (prix de la nuitée HT / nombre d'occupants) x pourcentage            Tarif calculé = (350 / 3) x 4.00 % = 4.67</p> <p><b>2) Comparaison du tarif calculé avec le plafond</b></p> <p>Si le tarif calculé (4.67) est supérieur au plafond (1.80) alors            Tarif calculé = 4.67            Tarif plafond = 1.80</p> <p><b>3) Application de l'ensemble des taxes additionnelles possibles (départementale, régionale)</b></p> <p>Tarif calculé = tarif calculé + montant taxes additionnelles            Tarif calculé = 1.80 + 0.18 + 0.61 = 2.59            - part départementale : 1.80 x 10% = 0.18            - part régionale : 1.80 x 34% = 0.61</p> <p><b>4) Calcul du montant total de la taxe de séjour à percevoir</b></p> <p>Montant à percevoir = tarif calculé x nombre de nuits x nombre d'assujettis            Part CdC du Limouxin : 1.80 x 2 x 1 = 3.60 €            Part départementale : 0.18 x 2 x 1 = 0.36 €            Part régionale : 0.61 x 2 x 1 = 1.22 €  <b>Total à collecter : 5.18 €</b></p>	<p><b>Exemple 3 :</b></p> <p>Tarif de la location HT : 800.00 €            Nombre de nuitées : 14            Prix location à la nuitée : (tarif de la location / nombre de nuitées) 800.00 € / 14 nuitées = 57.14 €            Nombre d'assujettis : 2 personnes            Nombre personne exonérées : 0 enfants</p> <p><b>1) Calcul du tarif de la taxe de séjour à partir du pourcentage</b></p> <p>Tarif calculé = (prix de la nuitée HT / nombre d'occupants) x pourcentage            Tarif calculé = (57.14 / 2) x 4.00 % = 1.14</p> <p><b>2) Comparaison du tarif calculé avec le plafond</b></p> <p>Si le tarif calculé (1.14) est supérieur au plafond (1.80) alors            Tarif plafond = 1.80            Tarif calculé = 1.14</p> <p><b>3) Application de l'ensemble des taxes additionnelles possibles (départementale, régionale)</b></p> <p>Tarif calculé = tarif calculé + montant taxes additionnelles            Tarif calculé = 1.14 + 0.11 + 0.39 = 1.64            - part départementale : 1.14 x 10% = 0.11            - part régionale : 1.14 x 34% = 0.39</p> <p><b>4) Calcul du montant total de la taxe de séjour à percevoir</b></p> <p>Montant à percevoir = tarif calculé x nombre de nuits x nombre d'assujettis            Part CdC du Limouxin : 1.14 x 14 x 2 = 31.92€            Part départementale : 0.11 x 14 x 2 = 3.08 €            Part régionale : 0.39 x 14 x 2 = 10.92 €  <b>Total à collecter : 45.92 €</b></p>
---	--	---



## HEBERGEMENT CLASSES ET SANS NOTION DE CLASSEMENT

Le montant de la taxe de séjour est déterminé en fonction du produit entre l'assiette de la taxe et le tarif ou le taux adopté par la collectivité bénéficiaire, dans votre cas par la Communauté de Communes du Limouxin.

Le calcul de la taxe de séjour au réel tient compte de trois éléments :

- la location d'un hébergement à vocation touristique par une personne non exonérée.
- le nombre de nuitées taxables selon la période de perception
- le tarif applicable.

EXONERATIONS (sur présentation d'un justificatif) :

- Les personnes mineures (de moins de 18 ans) ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

### CAS EXEMPLES

<p><b>Exemple 1 :</b> Camping ** Nombre de nuitées : 14 Nombre d'assujettis : 6 personnes Nombre personne exonérées : 4 enfants <b>1) Application de l'ensemble des taxes additionnelles possibles (départementale, régionale) :</b> CdC Limouxin : 0.20 Départementale : 0.02 Régionale : 0.07 <b>2) Calcul du montant total de la taxe de séjour à percevoir</b> Montant à percevoir = tarif calculé x nombre de nuits x nombre d'assujettis Part CdC du Limouxin : <math>0.20 \times 14 \times 6 = 16.80\text{€}</math> Part départementale : <math>0.02 \times 14 \times 6 = 1.68\text{€}</math> Part régionale : <math>0.07 \times 14 \times 6 = 5.88\text{€}</math> <b>Total à collecter : 24.36 €</b></p>	<p><b>Exemple 2 :</b> Meublé * Nombre de nuitées : 7 Nombre d'assujettis : 2 personnes Nombre personne exonérées : 2 enfants <b>1) Application de l'ensemble des taxes additionnelles possibles (départementale, régionale) :</b> CdC Limouxin : 0.60 Départementale : 0.06 Régionale : 0.20 <b>2) Calcul du montant total de la taxe de séjour à percevoir</b> Montant à percevoir = tarif calculé x nombre de nuits x nombre d'assujettis Part CdC du Limouxin : <math>0.60 \times 7 \times 2 = 8.40\text{€}</math> Part départementale : <math>0.06 \times 7 \times 2 = 0.84\text{€}</math> Part régionale : <math>0.20 \times 7 \times 2 = 2.80\text{€}</math> <b>Total à collecter : 12.04 €</b></p>	<p><b>Exemple 3 :</b> Chambres d'hôtes Nombre de nuitées : 2 Nombre d'assujettis : 2 personnes Nombre personne exonérées : 0 <b>1) Application de l'ensemble des taxes additionnelles possibles (départementale, régionale) :</b> CdC Limouxin : 0.60 Départementale : 0.06 Régionale : 0.20 <b>2) Calcul du montant total de la taxe de séjour à percevoir</b> Montant à percevoir = tarif calculé x nombre de nuits x nombre d'assujettis Part CdC du Limouxin : <math>0.60 \times 2 \times 2 = 2.40\text{€}</math> Part départementale : <math>0.06 \times 2 \times 2 = 0.24\text{€}</math> Part régionale : <math>0.20 \times 2 \times 2 = 0.80\text{€}</math> <b>Total à collecter : 3.44 €</b></p>
--	---	--